

2 juillet 2020

(20-4586)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOUVELLES PRESCRIPTIONS DE L'INDE APPLICABLES AUX ALIMENTS POUR ANIMAUX DANS LA LOI DE 2006 SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET LES NORMES ALIMENTAIRES (DATÉES DU 27 JANVIER 2020)

COMMUNICATION DES ÉTATS-UNIS

Le document ci-après, reçu le 26 juin 2020, est distribué à la demande de la délégation des États-Unis.

1.1. Les États-Unis ont une préoccupation au sujet de la nouvelle directive de l'Inde sur les aliments pour animaux adoptée le 27 janvier 2020 et dont l'entrée en vigueur est annoncée pour le 27 juillet. Cette mesure a été notifiée sous la cote [G/SPS/N/IND/249](#) en date du 26 février 2020.

1.2. Nous pensons que cette mesure aura une incidence notable sur le commerce des matières premières d'aliments pour animaux et peut-être sur le commerce de la viande et des produits laitiers issus de bétail nourri avec ces aliments dans un autre pays.

1.3. L'Autorité de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des normes alimentaires de l'Inde (FSSAI) a publié cette mesure en janvier 2020, en deux parties:

- La première partie, intitulée "Directive au titre de l'article 16 5) de la Loi de 2006 sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires et les normes alimentaires relative à la conformité avec les normes BIS pertinentes des aliments industriels/matières premières d'aliments industriels destinés aux animaux producteurs d'aliments " est disponible sur le site Web de la FSSAI.¹ Cette mesure n'a pas été notifiée à l'OMC.
- La seconde partie de cette mesure, intitulée " Directive de 2020, établie au titre de l'article 18 2) d), lu conjointement avec l'article 16 5), de la Loi de 2006 sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires et les normes alimentaires, portant sur la mise en œuvre de la modification du Règlement relatif à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et aux normes alimentaires (Normes alimentaires et additifs alimentaires)" est également disponible sur le site Web de la FSSAI.² Elle a été notifiée sous la cote [G/SPS/N/IND/249](#).

1.4. Les États-Unis ont des préoccupations procédurales et sur le fond. Tout d'abord, ils s'inquiètent de ce que l'Inde a publié ces mesures au stade final, sans notification adéquate et sans avoir ménagé la possibilité de présenter des observations ni fait en sorte que nos observations soient prises en compte.

¹ Voir l'adresse suivante:

https://fssai.gov.in/upload/advisories/2019/12/5def78627ba0eDirection_Feed_Animal_BIS_10_12_2019.pdf.

Voir aussi:

https://fssai.gov.in/upload/advisories/2020/01/5e313047e761aDirection_Meat_Milk_Feed_29_01_2020.pdf.

Et:

https://www.fssai.gov.in/upload/advisories/2020/01/5e32c60fd8801Corrigendum_Direction_Meat_Milk_Feed_30_01_2020.pdf.

² https://www.fssai.gov.in/upload/advisories/2020/01/5e31306a72882Direction_FSS_Product_Animal_Feed_29_01_2020.pdf.

1.5. Ensuite, les États-Unis sont préoccupés par le fait qu'une période de transition de six mois avant l'entrée en vigueur n'est pas suffisante pour permettre aux exportateurs d'ajuster les chaînes d'approvisionnement, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Nous exhortons l'Inde à reporter la mise en œuvre de cette directive en attendant qu'elle soit notifiée pour que des observations puissent être formulées et qu'elle prévoie une période de transition suffisamment longue pour permettre aux opérateurs d'ajuster les chaînes d'approvisionnement sans perturbation indue.

1.6. S'agissant des préoccupations sur le fond, la première partie de la mesure semble rendre obligatoire un document d'orientation à caractère volontaire datant de 2009 et intitulé "Norme indienne, Aliments composés pour bovins – Spécification". D'après ce document, l'Inde autorise uniquement l'importation des types d'aliments énumérés dans la liste qui y figure.

1.7. Cette liste, qui semble ne pas avoir été actualisée depuis plusieurs années, omet de nombreuses matières premières d'aliments utilisées couramment, comme les drêches sèches de distillerie avec solubles, la luzerne, le foin de phléole et plusieurs types de suppléments vitaminiques essentiels. Nous demandons à l'Inde de préciser s'il existe une procédure permettant d'ajouter ces matières premières d'aliments à la liste. Les États-Unis ou d'autres partenaires commerciaux pourraient-ils présenter une liste de produits à prendre en considération?

1.8. Nous demandons à l'Inde d'indiquer si ce règlement s'appliquera aussi aux exploitations agricoles nationales qui fabriquent des aliments pour animaux et, si tel est le cas, de quelle manière les organismes de réglementation indiens surveilleront l'application de ces prescriptions.

1.9. S'agissant de la seconde partie de la mesure, nous notons que la directive du 27 janvier inclut un libellé qui modifie des prescriptions applicables à la viande, aux produits carnés et aux produits laitiers qui sont énoncées dans le Règlement de 2011 de la FSSAI relatif aux normes alimentaires et aux additifs alimentaires.

1.10. Le dernier registre des additifs alimentaires date du 29 mars 2019 et inclut le texte figurant dans la seconde partie, notifiée à l'OMC le 26 février 2020. Nous demandons à l'Inde de prendre des mesures pour faire en sorte que tout changement aux prescriptions de la FSSAI sur les additifs alimentaires qui pourrait affecter les produits importés soit notifié à l'OMC suffisamment tôt et en temps opportun.
